

rières. Puis-je faire observer qu'un moyen très efficace de se porter au secours de l'agriculture au Canada, ce serait d'utiliser le tarif douanier à titre d'instrument de politique nationale, mais de façon à servir les intérêts des agriculteurs aussi bien que ceux des manufacturiers. L'on pourrait se servir du tarif douanier comme d'un instrument pour diminuer les frais de production et la cherté de la vie en abaissant les droits sur certains articles; cela permettrait au cultivateur de l'Ouest de réduire ses frais de production et d'obtenir à meilleur compte les articles de première nécessité; cela le mettrait en mesure de pénétrer sur les marchés mondiaux et d'y écouler les denrées qu'il peut produire. On ne saurait concevoir un programme plus défaitiste que la politique ci-dessus énoncée—le programme formulé dans l'accord concernant le blé. Peut-on concevoir qu'une maison d'affaires ayant en magasin une grande quantité de marchandises suggère, par la bouche de son chef, que la première chose à faire, c'est de commencer à détruire les denrées qui ont constitué jusqu'aujourd'hui la principale source de ses richesses? Est-ce qu'un effort ne devrait pas être tenté, peu importe les démarches qu'il comporterait, pour trouver des débouchés dans toutes les parties du monde et faire en sorte que les autres nations au lieu d'essayer d'exclure nos produits soient amenées à commercer avec nous afin de rendre les échanges possibles?

Le discours du trône traite ensuite des questions qui ont trait aux affaires de banque et à la monnaie. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour citer le texte de ce passage du discours du trône. L'assurance qu'une mesure tendant à créer une banque centrale au Canada sera présentée constitue la partie essentielle de ce passage du discours du trône. Or nous constatons que le ministère adopte ici une attitude bien différente de celle qu'il a prise au cours des sessions antérieures. Si je m'en souviens bien, la question d'une banque centrale et de la refonte de la loi des banques a été discutée à chaque session depuis que le régime actuel a assumé la direction des affaires; or nos adversaires et le premier ministre en particulier ont adopté l'attitude qu'une banque centrale ne servirait à aucune fin utile puisque le ministère des Finances, sous le régime de la loi financière jouait déjà le rôle d'une banque centrale. Relativement à cette question, les derniers mots pour ainsi dire qu'a prononcés le premier ministre c'est qu'il y avait du bon dans l'établissement d'une banque centrale mais aussi beaucoup à redire.

Cependant, à venir jusqu'aujourd'hui, chaque fois que la question est venue sur le tapis dans cette Chambre, le régime actuel a manifesté plutôt de la méfiance à l'égard de la

[Le très hon. Mackenzie King.]

création d'une banque centrale; le Gouvernement a toujours été d'avis que c'était là une question fort discutable. Or il appert que le Gouvernement a modifié son avis et nous allons avoir une banque centrale.

Je tiens à mettre en contraste et à affirmer l'attitude du parti libéral en regard de celle qu'ont adoptée mes honorables amis de la droite. Il n'y a rien d'équivoque dans cet exposé de notre attitude; le parti libéral l'a énoncée clairement à chaque session du Parlement.

Dans un discours que j'ai prononcé au cours de l'élection complémentaire de Huron-Sud, en septembre 1932, j'ai déclaré que le temps était arrivé de créer une banque centrale au Canada; que le crédit devrait être considéré au point de vue de l'ordre social au lieu d'être exclusivement un instrument laissé aux mains des banques autorisées; qu'il y a lieu enfin que la société exerce un certain contrôle sur le crédit et que cela ne peut se faire qu'au moyen de l'organisme que constituerait une banque centrale régulièrement établie pour prendre une décision sur l'à-propos de fonder une banque centrale.

Au cours du débat sur l'Adresse, en octobre, cette année-là, la même attitude a été réaffirmée dans cette Chambre; elle l'a été de nouveau, et en termes très énergiques, dans un discours que je prononçais le 27 février 1933, en vue de faire connaître le point de vue du parti libéral sur certains problèmes d'intérêt immédiat. Je déclarai alors que, de l'avis du parti libéral, le crédit était une affaire d'ordre public, qui intéressait non seulement les députés, mais intéressait directement le citoyen ordinaire; que le parti était en faveur de la création immédiate d'une banque centrale nationale régulièrement constituée et qui aurait pour mission de faire le réescompte, conçu suivant les besoins du public. De même, je disais qu'une banque centrale s'imposait pour déterminer le montant du numéraire relativement aux exigences du peuple canadien, au triple point de vue social, domestique et industriel, ainsi que pour connaître des problèmes de commerce international et du change. D'autres chefs marquants du parti ont également affirmé de même façon notre ligne de conduite à maints endroits par tout le pays, de sorte que l'on ne saurait avoir de doute quant à notre attitude.

Mais les honorables députés d'en face, s'apercevant sans doute encore une fois qu'ils n'étaient plus à la page, cherchent aujourd'hui dans cette affaire, comme au sujet d'autres questions, à s'emparer de ce qui faisait parti du programme de leurs adversaires et à se l'approprier. Pour l'instant, je m'abstiendrai de parler de la mesure législative projetée con-